

avons une communication nécessaire & immédiate entre la Transilvanie & la Galicie. Cette cession est en même-tems réglée de façon que la Porte s'est contentée du territoire qui est à l'entour de la forteresse de Choczim. Nous lui avons cédé par le traité de Belgrade la Vieille-Orfova, avec la langue de terre y attachant, & qui s'étend sur la rive gauche du Danube, avec cette condition qu'elle prendroit des mesures pour arrêter les incursions & les brigandages des Vieux-Orfovans. Pour prévenir donc à l'avenir toute difficulté au sujet des frontières, il sera de part & d'autre envoyé sur les lieux des commissaires avec des instructions de leurs Cours respectives, pour faire cette démarcation d'une manière solide & à ne plus y être trompé.

Quelques marches de nos troupes sont un objet fort intéressant pour ceux qui à la vue du moindre mouvement croient avoir dans les mains le fil d'Ariadne & être en état de tout deviner; vingt bataillons qui sont en marche pour la Galicie, & les contrées de la Pologne échues à l'Autriche, font faire bien des spéculations, qui probablement ne sont pas le secret de l'Etat; ce n'est peut-être qu'un changement dans les garnisons. Il a aussi passé douze Régiments dans la Ville de Prague; mais on fait qu'on est encore forcé d'en imposer aux paisans.

—RATISBONNE (le 19 Juin.) Le Prince-Evêque de cette ville est arrivé ces jours